



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 octobre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

Point 99 aa) de l'ordre du jour

### Désarmement général et complet : désarmement nucléaire

## Résumé de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire

### Note du Président de l'Assemblée générale

#### I. Introduction et questions d'organisation

1. Conformément à sa résolution 67/39, l'Assemblée générale a consacré une séance plénière d'une journée à une réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, dans l'objectif déclaré de concourir à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. La résolution engageait les États Membres à se faire représenter au plus haut niveau à cette réunion, qui s'est tenue le 26 septembre 2013. C'était la première réunion de haut niveau de l'Assemblée générale exclusivement consacrée à la question du désarmement nucléaire.

2. Soixante-quatorze déclarations ont été faites par des chefs d'État et de gouvernement, des ministres et autres participants à la réunion. Douze chefs d'État et de gouvernement ont pris la parole : Hassan Rouhan, Président de la République islamique d'Iran; Heinz Fischer, Président de l'Autriche; Shinzo Abe, Premier Ministre du Japon; Elbegdorj Taskhia, Président de la Mongolie; Dato' Sri Mohd Najib bin Tun Haji Abdul Razak, Premier Ministre de la Malaisie; Sheikh Hasina, Premier Ministre du Bangladesh; Muhammad Nawaz Sharif, Premier Ministre du Pakistan; Jiri Rusnok, Premier Ministre de la République tchèque; John Key, Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande; Motsoahae Thomas Thabane, Premier Ministre du Lesotho; Hifikepunye Pohamba, Président de la Namibie; et Laura Chinchilla Miranda, Présidente du Costa Rica.

3. Les participants ont entendu les déclarations de 48 ministres et des cinq organisations internationales suivantes : la Ligue des États arabes, l'Union interparlementaire, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Agence internationale de l'énergie atomique; et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Deux représentants de la société civile ont également pris la parole.



4. Les participants ont exprimé leurs vues sur diverses questions liées au désarmement nucléaire, ainsi que sur les engagements pris et les futures possibilités de progresser vers la réalisation de cet objectif.

5. La présente synthèse a été établie par le Président de l'Assemblée générale à titre de document final de la réunion de haut niveau, conformément au paragraphe 5 de la résolution [67/39](#).

## **II. Vue d'ensemble et principes**

### **A. Rôle et importance de la réunion de haut niveau**

6. Les États ont salué cette rencontre historique consacrée pour la première fois dans l'histoire de l'ONU à une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire.

7. Ils ont exprimé leur gratitude à l'Indonésie pour avoir assuré le suivi de cette initiative au nom du Mouvement des pays non alignés, et au Secrétaire général pour son engagement actif et continu sur les questions de désarmement.

8. Les États ont rappelé que le désarmement nucléaire était inscrit à l'ordre du jour international depuis que les premières armes nucléaires avaient été utilisées, et que, dans sa toute première résolution, l'Assemblée générale avait appelé à éliminer des armements nationaux les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives.

9. Les États ont réaffirmé leur attachement inébranlable à la réalisation de l'objectif commun d'un monde libéré de l'arme nucléaire et souligné l'urgence d'y parvenir.

10. De nombreux États ont estimé que la participation de nombreux dirigeants mondiaux à la réunion de haut niveau montrait bien leur appui au désarmement nucléaire.

### **B. Principes généraux relatifs au désarmement nucléaire**

11. De nombreux États ont estimé qu'un monde libéré de l'arme nucléaire serait un des biens les plus précieux pour tous, comme l'avait dit le Secrétaire général.

12. De nombreux États se sont dits gravement préoccupés par la menace que l'existence et l'utilisation potentielle des armes nucléaires font peser sur l'humanité. Ils ont estimé que ces armes, qui se comptent encore par milliers, menacent la paix internationale.

13. De nombreux États ont réaffirmé que, tant que les armes nucléaires existeraient, le risque persisterait qu'elles soient intentionnellement ou accidentellement utilisées ou encore disséminées.

14. Les États ont réaffirmé que la seule garantie contre la menace des armes nucléaires était leur élimination totale.

15. De nombreux États ont souligné qu'il n'y avait pas de bonnes mains pour de mauvaises armes. En outre, ils ont réaffirmé que la possession indéfinie d'armes nucléaires était inacceptable.

16. De nombreux États ont estimé que les mesures prises pour désélectionner les cibles, lever l'état d'alerte ou réduire le nombre des armes nucléaires ne sauraient remplacer leur élimination totale.

17. L'intérêt de consacrer des ressources considérables à la constitution d'arsenaux d'armes de destruction massive a été mis en cause, compte tenu en particulier des ressources limitées consacrées au développement socioéconomique.

### **C. Lien entre non-prolifération et désarmement**

18. De nombreux États ont rappelé que le désarmement nucléaire et la non-prolifération étaient deux processus qui se renforçaient mutuellement et devraient être poursuivis simultanément, globalement et de manière non discriminatoire. Beaucoup ont également affirmé que la non-prolifération nucléaire tirait sa légitimité de l'objectif plus large de désarmement nucléaire.

19. Les États ont estimé que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires restait la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel à la poursuite du désarmement nucléaire conformément à l'article VI du Traité, et un élément important pour continuer le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

20. La contribution substantielle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aux progrès accomplis dans la limitation et la réduction des armes nucléaires au cours des dernières décennies a été soulignée. De nombreux États ont réaffirmé que les conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi adoptées à la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité en 2010 devaient constituer le cadre des futurs progrès en matière de désarmement nucléaire. Les États ont estimé que la mise en œuvre de ce plan d'action était une responsabilité collective.

21. Les États ont rappelé leur droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ils ont rappelé en outre que tous les États parties au Traité s'étaient engagés à faciliter la participation à un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

## **III. Bilan des engagements unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux en matière de désarmement, ainsi que des propositions en la matière**

### **A. Examen des progrès vers le désarmement nucléaire**

22. De nombreux États ont salué les réductions opérées jusqu'à présent, compte tenu de la responsabilité particulière des États qui possèdent les arsenaux les plus

importants. Il a été noté que le nombre d'armes nucléaires avait considérablement diminué depuis la fin de la guerre froide. De nombreux États se sont également réjouis de la transparence de plus en plus grande dont faisaient preuve certains États dotés d'armes nucléaires et ont invité tous les États ainsi dotés à poursuivre leurs efforts en ce sens.

23. De nombreux États ont salué les progrès manifestes accomplis dans la mise en œuvre du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles mesures de réduction et de limitation des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START).

24. Un certain nombre d'États ont salué la proposition, faite par le Président Barak Obama le 19 juin 2013 à Berlin, de négocier de nouvelles réductions des armes nucléaires et ont invité tous les intéressés à s'en prévaloir.

25. Les États dotés d'armes nucléaires ont rappelé qu'ils s'étaient engagés à un degré sans précédent dans un dialogue très prioritaire et régularisé sur les questions de désarmement. Ils ont noté qu'ils avaient accompli des progrès notables dans la réduction des armes nucléaires, le désarmement, le renforcement de la confiance et la transparence, et que les stocks d'armes nucléaires étaient aujourd'hui à leur niveau le plus bas en 50 ans.

26. Les États dotés d'armes nucléaires ont également rappelé les réductions qu'ils avaient opérées et leurs politiques de désarmement nucléaire.

27. La Chine a rappelé sa politique de non-recours en premier à l'arme nucléaire et ses garanties négatives de sécurité inconditionnelles pour les États non dotés d'armes nucléaires et les zones exemptes d'armes nucléaires.

28. La France a indiqué qu'elle avait réduit d'un tiers le nombre d'armes nucléaires, de missiles et d'avions de sa composante aéroportée, si bien que son arsenal d'armes nucléaires est tombé à moins de 300.

29. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a indiqué qu'il avait réduit le nombre d'ogives et de missiles à bord de ses sous-marins de dissuasion nucléaire, ce qui réduira le nombre requis d'ogives nucléaires opérationnelles à 120 au plus et son stock total d'armes nucléaires à 180 au maximum.

30. Une fois le nouveau Traité START mis en œuvre, le nombre d'armes nucléaires déployées aux États-Unis d'Amérique et dans la Fédération de Russie sera à son niveau le plus bas depuis les années 50 et 60.

## **B. Inquiétude face à l'absence de progrès**

31. Tout en reconnaissant les progrès accomplis, les réductions opérées et les multiples engagements pris jusqu'à présent, de nombreux États se sont dits déçus par les lenteurs du désarmement nucléaire, en soulignant qu'il restait beaucoup à faire pour instaurer un monde débarrassé à jamais de l'arme nucléaire.

32. Plusieurs États se sont dits profondément préoccupés par les informations selon lesquelles certains États continuaient d'accroître leurs arsenaux nucléaires malgré la détermination de la communauté internationale d'éliminer les armes nucléaires. Les États restés à l'écart des efforts de désarmement nucléaire ont été

invités à prendre l'engagement politique de ne pas accroître leurs stocks d'armes nucléaires et de les réduire en vue de leur élimination totale.

33. De nombreux États se sont dits préoccupés par le fait que, en dépit des difficultés financières mondiales, des sommes élevées restent consacrées à la modernisation des armes nucléaires et à la mise au point de nouveaux types, ce qui compromet les efforts visant leur élimination totale et est incompatible avec les obligations en matière de désarmement.

34. Il a été noté que certains États persistent à considérer la dissuasion nucléaire comme la meilleure garantie de sécurité. Sachant que de nouveaux États se dotent de capacités techniques toujours plus grandes dans le domaine nucléaire, ce qui met davantage d'États à même d'acquérir des armes nucléaires s'ils le veulent, la seule approche viable serait d'écarter les raisons politiques et sécuritaires avancées pour en justifier la possession.

### **C. Appels généraux aux progrès**

35. Les États dotés d'armes nucléaires ont été invités à respecter leurs obligations en matière de désarmement nucléaire au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, compte tenu de la responsabilité de tous les États à cet égard.

36. De nombreux États ont souligné que la responsabilité principale du désarmement nucléaire incombe aux États dotés d'armes nucléaires.

37. Les États ont réaffirmé l'application aux accords de désarmement nucléaire des principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence.

38. La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique ont été encouragés à procéder à de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires, qu'il s'agisse d'armes stratégiques ou non, déployées ou non. Ils ont été invités en particulier à inclure les armes nucléaires non stratégiques dans le prochain cycle de réduction bilatérale de leurs armements nucléaires, tout en convenant de l'importance d'une transparence et de mesures de confiance plus grandes.

39. Les États ont été invités à mettre un terme aux arrangements de partage nucléaire, à restituer au pays d'origine toutes les armes nucléaires maintenues sur leur territoire et à éliminer toute infrastructure qui permettrait le redéploiement rapide de ces armes.

40. Les États dotés d'armes nucléaires et les autres États possédant ce type d'armement ont été priés de mettre immédiatement un terme au perfectionnement, à la mise au point, à la fabrication et au stockage des armes nucléaires.

41. De nombreux États ont demandé que les fonds consacrés aux armes nucléaires soient investis à d'autres fins, telles que le développement et la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et les maladies.

42. Un certain nombre d'États ont félicité ceux qui avaient renoncé à acquérir, à mettre au point et à produire des armes nucléaires ainsi qu'à procéder à des essais nucléaires.

43. De nombreux États ont estimé que tout emploi d'armes nucléaires constituerait une violation de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité.

## **D. Conditions du désarmement**

44. Certains États ont estimé que l'on devrait s'attacher en premier lieu à créer les conditions nécessaires pour engager un processus progressif de désarmement nucléaire, tout en renforçant la stabilité stratégique sur la base du principe de sécurité égale et indivisible pour tous, faute de quoi il serait difficile d'envisager un désarmement nucléaire.

45. À leur avis, un régime vigoureux et efficace de non-prolifération nucléaire est une condition essentielle pour aboutir au désarmement nucléaire et l'arrêt de la prolifération des armes nucléaires permettrait d'avancer progressivement vers cet objectif. Dans ce contexte, il a été souligné qu'il importait de régler les problèmes de non-conformité.

46. Il a été dit aussi que de nouvelles réduction des armes stratégiques offensives ne seraient possibles que si l'on tenait compte de tous les facteurs qui pèsent sur la stabilité stratégique au niveau international tels que les plans de déploiement de systèmes de défense stratégique antimissiles, la mise au point d'armes stratégiques offensives non nucléaires, le risque de course aux armements dans l'espace, les déséquilibres quantitatifs et qualitatifs en armes chimiques dans les conflits régionaux persistants ou nouveaux, et l'incertitude quant à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

## **E. Revitalisation du mécanisme de désarmement**

47. Les États se sont dits gravement préoccupés par la paralysie des travaux de la Conférence du désarmement et notamment par le fait qu'on n'avait pas pu s'entendre sur un programme de travail détaillé et équilibré et sur sa mise en œuvre.

48. De nombreux États ont réaffirmé le rôle de la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement, comme l'a établi la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

49. De nombreux États ont salué l'action du groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui a permis d'engager un débat sur les conditions nécessaires pour instaurer un monde débarrassé à jamais de l'arme nucléaire.

50. Les États ont rappelé l'importance du multilatéralisme pour progresser dans la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. Il fallait que les groupes régionaux redoublent d'efforts pour dépasser les vieilles divisions et les positions immuables.

51. Bien qu'encouragés par le regain d'énergie et d'enthousiasme sur la question du désarmement nucléaire, quelques États ont regretté que cette énergie ait été consacrée à des initiatives telles que la présente réunion de haut niveau et d'autres tentatives de régler la question hors du cadre officiel des organes des Nations Unies s'occupant du désarmement.

## **IV. Voies à suivre pour faire avancer les négociations multilatérales aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

### **A. Approche progressive**

52. Certains États ont estimé qu'une approche pragmatique et progressive était le seul moyen d'accomplir de réels progrès en matière de désarmement nucléaire tout en maintenant la sécurité et la stabilité mondiales car, sans progrès méthodiques et réguliers, il serait impossible d'instaurer un monde libéré de l'arme nucléaire.

53. Il a été dit que, pour progresser dans cette voie, il fallait prendre une série de mesures réalistes, progressives et se renforçant mutuellement, suivant un processus dans lequel chaque nouvelle mesure s'appuie sur la dynamique et les progrès suscités par la précédente et tient compte des changements survenus dans la sécurité internationale.

54. Les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en possèdent ont été instamment priés de prendre des mesures concrètes initiales en vue de leur rapide élimination. Ils ont également été invités à rendre leurs arsenaux nucléaires plus transparents.

55. Ils ont été priés de réduire le rôle et l'importance donnés aux armes nucléaires dans leurs doctrines, concepts, stratégies et politiques concernant la sécurité, ou comme moyen de gérer les conflits internationaux. De nombreux États ont estimé qu'il était dans l'intérêt de bien des gouvernements et de la société civile d'encourager une moindre dépendance à l'égard des armes nucléaires, et que les doctrines militaires prônant l'emploi des armes nucléaires étaient injustifiables.

56. Tous les États dotés d'armes nucléaires ont été invités à réduire le niveau de disponibilité opérationnelle de leurs forces nucléaires pour minimiser le risque d'utilisation des armes nucléaires par inadvertance.

57. Ils ont été invités à réduire puis à éliminer, d'une manière transparente, vérifiable et irréversible, tous les types d'armes nucléaires, stratégiques ou non et déployées ou non.

58. Il a été reconnu qu'il était de l'intérêt légitime des États non dotés d'armes nucléaires de recevoir des États qui en sont dotés des garanties de sécurité inconditionnelles et exécutoires.

59. De nombreux États ont demandé la conclusion d'un instrument universel et exécutoire par lequel les États non dotés d'armes nucléaires recevraient des États qui en sont dotés des garanties de sécurité inconditionnelles contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires.

60. De nombreux États ont souligné l'importance cruciale pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ils ont réaffirmé leur ferme appui à son entrée en vigueur rapide et se sont engagés à continuer de le promouvoir par une action diplomatique et un appui financier. Tous les États qui ne l'avaient pas encore signé ou ratifié, notamment ceux dont la ratification est nécessaire à son entrée en vigueur, ont été invités à y procéder sans tarder.

61. Tous les États ont été invités à maintenir leur moratoire national sur les essais d'armes nucléaires et tout autre type d'explosion nucléaire en attendant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

62. Des États ont demandé que les États s'abstiennent tous de toute action incompatible avec l'objet et le but du Traité, à savoir tout essai ou expérience nucléaire avec ou sans explosion, visant à mettre au point des armes nucléaires, y compris les expériences sous-critiques.

63. Des États ont demandé l'ouverture immédiate de négociations sur un traité, non discriminatoire et vérifiable sur le plan international, interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Certains États ont estimé que la négociation d'un tel instrument était la prochaine étape logique vers le désarmement nucléaire multilatéral.

64. Certains États ont demandé la proclamation immédiate d'un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires en attendant la conclusion d'un traité sur les matières fissiles.

65. De nombreux États ont dit attendre avec intérêt les recommandations à venir du groupe d'experts gouvernementaux sur les aspects susceptibles de contribuer à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

## **B. Approche humanitaire**

66. De nombreux États ont estimé que le recentrage de l'attention de la communauté internationale sur les conséquences catastrophiques des armes nucléaires avait ranimé les efforts internationaux de désarmement nucléaire.

67. De nombreux États ont réaffirmé que tout emploi d'armes nucléaires aurait des conséquences mondiales catastrophiques, car ces armes frappent aveuglément. Il a été souligné que des études nouvelles avaient permis à la communauté internationale de mieux saisir ces conséquences, notamment le risque de graves crises humanitaires et de retombées mondiales sur l'environnement, la santé, le climat, l'ordre social, le développement humain et l'économie.

68. De nombreux États ont estimé que ces aspects devraient être au cœur de la réflexion sur les armes nucléaires et des efforts mondiaux de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et il a été reconnu que la société civile pouvait jouer un rôle de sensibilisation à cet égard.

69. De nombreux États ont rappelé les conclusions dégagées à la conférence tenue à Oslo en mars 2013, notamment le fait que l'explosion d'une arme nucléaire moderne causerait des destructions et des souffrances humaines encore pires que les dévastations subies par Hiroshima et Nagasaki, créerait une crise humanitaire à laquelle aucun État ou organe international ne pourrait répondre de manière adéquate et aurait des effets qui dépasseraient les frontières nationales. Ces États attendaient avec intérêt la conférence de suivi prévue au Mexique en février 2014, où ils espéraient poursuivre l'examen de la question à la lumière des faits.

70. Les États dotés d'armes nucléaires ont dit qu'ils se rendaient bien compte des conséquences graves qu'aurait l'utilisation de ces armes et qu'ils continueraient de s'employer, en suprême priorité, à éviter pareille éventualité. Ils ont affirmé que

leurs efforts de désarmement, de non-prolifération et de sécurité nucléaire visaient à éviter l'utilisation de ces armes.

71. De nombreux États se sont prononcés en faveur de la négociation immédiate d'un instrument universel et exécutoire interdisant les armes nucléaires, notamment une convention ou un accord de portée générale.

72. Une telle convention pourrait interdire la mise au point, la fabrication, l'acquisition, l'expérimentation, le stockage, le transfert et l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires et prévoir leur destruction selon un programme échelonné et un calendrier précis.

73. Un certain nombre d'États se sont déclarés favorables à la formulation de propositions concrètes à cet égard.

### **C. Approches régionales, notamment zones exemptes d'armes nucléaires**

74. Les États ont reconnu la précieuse contribution des zones exemptes d'armes nucléaires au désarmement nucléaire et à la paix et la sécurité internationales. Ils ont préconisé d'en créer encore dans d'autres régions sur la base d'accords librement conclus entre les États des régions intéressées, conformément aux directives établies en 1999 par la Commission du désarmement de l'ONU.

75. Les États dotés d'armes nucléaires ont été invités à ratifier les protocoles à tous les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, de retirer toute réserve ou déclaration interprétative incompatible avec leur objet et leur but et de respecter le statut dénucléarisé de ces zones.

76. De nombreux États se sont dits préoccupés par le fait que, en 2012, la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'avait pas eu lieu. Ils ont donc demandé que le maximum soit fait, dans un esprit de coopération et de souplesse, pour la tenir sans plus tarder. En attendant la création de cette zone, tous les États de la région qui ne l'avaient pas encore fait ont été invités à adhérer, sans préalable ni retard, au Traité sur la non-prolifération.

### **D. Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération**

77. Les États ont souligné l'importance de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération afin de doter le public de la conscience, des connaissances et des aptitudes nécessaires pour contribuer à la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire mondial et de non-prolifération des armes nucléaires.

### **E. Déclarations faites au nom de la société civile**

78. Deux déclarations faites à la réunion de haut niveau au nom de la société civile ont souligné les effets dévastateurs de l'utilisation des armes nucléaires et exprimé la déception de la société civile face aux lenteurs du désarmement nucléaire, ainsi d'ailleurs que la conviction que, en dépit des difficultés et des obstacles, il était

réalisable et nécessaire, puisqu'on avait réussi à interdire d'autres types d'armes, notamment biologiques et chimiques, ainsi que certaines catégories d'armes classiques. Ils ont invité les États non dotés d'armes nucléaires à ouvrir la voie et rappelé que tous les citoyens pouvaient influencer la politique de leur gouvernement.

## **V. Suivi de la réunion de haut niveau**

79. De nombreux États ont préconisé la création d'une journée internationale du désarmement nucléaire et la tenue en 2018 d'une conférence de haut niveau qui ferait le point des progrès du désarmement nucléaire et pourrait recenser les moyens et méthodes d'élimination des armes nucléaires dans les meilleurs délais, en visant à s'entendre sur un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis pour l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, de l'acquisition, de l'expérimentation, du stockage, du transfert, de l'utilisation ou de la menace d'utilisation de ces armes, ainsi que leur destruction.

---